

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.089**Séance du **DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 11 juillet 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, MARTINEZ, RICHARD

3 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Indemnisation d'un stagiaire au service informatique

La Commune reçoit régulièrement des stagiaires scolaires ou de la formation professionnelle.

Ces stagiaires ne sont rémunérés que lorsqu'ils entrent dans l'obligation de gratification instituée par le décret 2014-1420 du 27 novembre 2014.

Sont exclus de ce dispositif les stagiaires dont la durée de stage est inférieure à 2 mois. Ces derniers ont cependant parfois la même implication que les agents recrutés.

Le service informatique a reçu du 29 mai 2023 au 07 juillet 2023 Madame Sarah MOHAMED en qualité de stagiaire en formation professionnelle continue dans le cadre de la préparation du diplôme de technicien supérieur systèmes et réseaux informatiques.

Madame Sarah MOHAMED a fait l'objet d'un investissement important lors de son stage. Elle a secondé efficacement le responsable informatique dans le cadre de sa formation allant au-delà d'un simple stage professionnel.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une gratification d'un montant de 850,50 € BRUT à Madame Sarah MOHAMED.

N° 2023.089

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le versement d'une gratification d'un montant de 850,50 € BRUT à Madame Sarah MOHAMED.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 27 juillet 2023

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.